

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service de l'Eau et des Risques

Perpignan, le 15 décembre 2014

Dossier suivi par :
Claire SENAC

☎ : 04.68.51.95.54
☎ : 04.68.51.95.29
✉ : claire.senac
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique pour l'aménagement de la Rocade Ouest – section centre (RD 900) sur la commune de Perpignan par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

En application de l'arrêté préfectoral n° 2014346-0008 du 12 décembre 2014 il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation requise, au titre du Code de l'Environnement, pour l'opération précitée.

Le dossier d'enquête publique, composé de la demande d'autorisation « loi sur l'eau », de l'étude d'impact de mai 2003, du décret du 30 novembre 2004 déclarant d'utilité publique, les travaux de la Rocade Ouest de Perpignan, des décisions des 23 mai et 8 septembre 2014 de la DREAL, ainsi que le registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Perpignan pendant 33 jours consécutifs, du lundi 5 janvier 2015 au vendredi 6 février 2015 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, exceptés les samedi, dimanche et jours fériés, soit du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie de Perpignan, siège de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête publique « aménagement de la Rocade Ouest – section centre (RD 900) » – Place de la Loge – BP 20931 – 66931 Perpignan Cédex, qui les annexera audit registre après les avoir visées.

Monsieur René ROUDIERES, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public comme suit :

- le lundi 5 janvier 2015 de 9 h à 12 h
- le lundi 19 janvier 2015 de 9 h à 12 h
- le vendredi 6 février 2015 de 14 h à 17 h

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ +33 (0)4.68.38.12.34
horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Renseignements : ⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
⇨ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

Fax : ☎ +33 (0)4.68.38.11.29

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante: <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

L'ensemble du dossier d'enquête est mis à la disposition du public à la mairie de Perpignan lieu d'enquête ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des Territoires et de la mer). Toute personne physique ou morale intéressée pourra en obtenir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 6 février 2015, à l'heure de fermeture de la mairie au public, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes au Préfet des Pyrénées-Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables.

Une copie des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, à l'adresse internet précitée, ainsi qu'à la mairie de Perpignan et à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des Territoires et de la mer) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, Direction des Routes, Pôle Etudes Générales – Tél. : 04.68.85.85.85.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté du Préfet des Pyrénées-Orientales.

Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques,



Xavier AERTS